

3C EXPRESS

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 30.000 Euros
(Société à associé unique)

Siège Social : 50, rue des Chardonnerets
Zone de l'aéroport Charles De Gaulle
93290 TREMBLAY EN FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EN VUE DE LA TRANSFORMATION DE L'EURL EN SASU

GERARD VIGIER

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

22, RUE SANDRIN
94140 ALFORTVILLE

TEL 06 07 09 36 02
E.MAIL gerard.vigier@orange.fr

3C EXPRESS

50, rue des Chardonnerets
Zone de l'aéroport Charles De Gaulle
93290 TREMBLAY EN FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EN VUE DE LA TRANSFORMATION DE L'EURL EN SASU

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission de Commissariat à la Transformation de l'EURL 3C EXPRESS en SASU (Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle) qui m'a été confiée par l'associée unique en date du 18 novembre 2024 et en application des dispositions des articles L 223-43 alinéa 3 du Code de Commerce, j'ai établi le présent rapport en vue de vous prononcer sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

J'ai effectué mes diligences dans le cadre d'un examen limité :

- Des états financiers du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 approuvés par l'Assemblée Générale du 15 novembre 2024,
- De l'évolution de l'activité depuis le 1^{er} juillet 2024.

Au 30 juin 2024, les valeurs actives et passives sont les suivantes :

ACTIF (Valeurs nettes en Euros)

- Immobilisations corporelles	548 €
- Autres immobilisation financières	7.500 €
- Clients	144.583 €
- Etat impôts et taxes	14.582 €
- Autres créances	4.894 €
- Disponibilités	10.719 €
- Charges constatées d'avance	1.662 €

	184.488 €
	=====

PASSIF (en Euros)

- Emprunts	51.898 €
- Dettes fournisseurs	22.253 €
- Personnel	8.148 €
- Organismes sociaux	18.831 €
- Etat impôts et taxes	793 €
- Comptes associés	40.903 €

	142.826 €
	=====

CAPITAUX PROPRES

41.662 €
=====

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social au 30 juin 2024 en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.

Je constate que les capitaux propres y compris le résultat de la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 restent supérieurs au capital social de 30.000 €.

J'ai également examiné l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre le 1^{er} juillet 2024 et la date de mon rapport.

En conclusion, sur la base de mes travaux, je considère que les conditions prévues par le Code de Commerce pour la transformation de la société sont réunies, à savoir :

- Les capitaux propres au 30 juin 2024 sont supérieurs au montant du capital social fixé à 30.000 €,
- La continuité de l'entreprise n'appelle à ce jour aucune remarque,
- Je n'ai pas connaissance de dispositions relevant des avantages particuliers au profit de l'associée ou de tiers.

Alfortville, le 12 décembre 2024



GERARD VIGIER

Commissaire aux Comptes